

# CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 20 AOUT 2012

## COMPTE-RENDU

**Présidence** : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

**Présents** : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Patricia HANTZ (procuration à Madame Evelyne BERNARD)
- Monsieur Philippe CLAUDE (procuration à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Monsieur Pascal SINIGAGLIA (procuration à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Véronique GIRAUD (procuration à Monsieur Denis ANDRE)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY
- Madame Christine PIERRE
- Madame Céline MATHIEU

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie CLAUDE

### 1 – EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Celui est adopté à l'unanimité.

### 2 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEMANDEES PAR LE CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE L'IMPASSE DU BOIS

Madame la Maire rappelle ce programme qui impacte le budget général et le budget de l'assainissement. A l'origine, une dépense globale de 25000 € était décidée. Lors des travaux, de gros désordres sur le réseau d'assainissement ont été constatés et une plus value de 14000 € a été rendue obligatoire pour partie prise en charge par les propriétaires concernés. Le Conseil donne son accord à une facturation des travaux de réparation sur les propriétés privées concernées.

### 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE D'EXPLOITATION DE LA CHAUFFERIE BOIS-GAZ

Madame la Maire informe le Conseil de la décision d'attribution par la commission d'appel d'offres du marché d'exploitation de la chaufferie bois-gaz à la Société IDEX dont l'agence Vosges est située à EPINAL. Les caractéristiques de celui-ci sont les suivantes :

P1 : 62376,23 € H.T. annuellement

P2 : 25798,00 € H.T. annuellement

P3 : 5975,00 € HT annuellement

Soit un montant H.T. annuel de 94149,23 €

Le prix supplémentaire pour la préfacturation est de 0,01 % du montant HT des factures.

Le Conseil autorise la Maire à signer ce marché avec la Société IDEX.

#### **4 – COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRE**

- Aucune décision d'exercice du droit de préemption urbain n'a été émise sur les transactions enregistrées depuis le dernier conseil
- Signature du marché pour les gros travaux de voirie avec l'entreprise TRB pour 106957,50 €
- Signature du marché de ramassage scolaire avec la CONNEX pour une nouvelle période d'un an. Les prix ne subissent pas d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2011-2012.

#### **5 – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LA PROPOSITION PREFECTORALE**

Madame la Préfète a notifié le projet de périmètre de la future communauté de communes du secteur de Cleurie-Vagney.

Dans ce cadre, elle demande aux conseils municipaux et aux conseils communautaires de se prononcer dans un délai de 3 mois sur :

- Le périmètre communautaire envisagé : Le débat s'engage sur l'historique et l'action menée par le conseil voinraud au tournant du siècle. Déjà les élus de VAGNEY militaient pour la création d'une grande communauté de communes. Madame la Maire fait ensuite le bilan des points de convergence, qui sont forts : relais d'assistantes maternelles, plan de paysage, traitement des ordures ménagères, animation culturelle. Les deux communautés initiales, dynamiques, ont créé ces services qu'elles ont toutes deux intérêt à mutualiser. A part des velléités promues par quelques élus qui souhaiteraient un périmètre différent, sûrement plus couteux du fait de services plus nombreux et plus étoffés, les divergences ne sont pas sérieuses.
- La fixation de la composition du futur conseil communautaire : la proposition préfectorale est de 27 conseillers mais une majoration de 10 % de conseillers supplémentaires est possible si tous les conseils sont d'accord. Madame la Maire propose de retenir 29 conseillers et de les répartir au prorata de la population, suivant des strates. Ainsi, GERBAMONT aurait un représentant, LA FORGE, CLEURIE, SAPOIS, ROCHESSON, BASSE-SUR-LE-RUPT, deux représentants, LE SYNDICAT, quatre, SAINT-AME, cinq, et VAGNEY, neuf.
- Une dénomination : « communauté de communes des Terres de Granite » semble être une proposition susceptible de cimenter les deux communautés.
- un siège communautaire : Au terme du débat, il semble qu'un siège sur la Commune du SYNDICAT, à la frontière des deux communautés initiales, aurait un sens, de même que l'option de laisser le siège à VAGNEY. Madame la Maire indique qu'elle souhaite proposer les deux options, qui seront à trancher par le futur conseil communautaire, de même que la dénomination, difficile à déterminer ex nihilo.

Le Conseil Municipal de VAGNEY suit à l'unanimité les propositions de la première magistrate.

## **6 – FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DE LA MOSELOTTE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISTE MULTI-ACTIVITES DE LA VALLEE DE LA HAUTE-MOSELLE**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à ce projet de fusion que les conseils fondateurs appelaient de leurs vœux.

## **7 – AVIS SUR LES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les délibérations rendues par le SDANC sur le projet d'adhésion d'AUZAINVILLIERS et LONGCHAMP, ainsi que sur le changement de statut de CHARMOIS L'ORGUEILLEUX, DOMMARTIN AUX BOIS et PIERREFITE, à la suite de l'extension du périmètre d'intervention de la communauté de communes du secteur de DOMPAIRE.

## **8 – PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION : AVIS SUR LA PROPOSITION PREFERCTORALE**

Madame la Maire présente ce plan et rappelle les travaux de la commission des terrains à la suite de la communication-concertation menée par le service de la prévention des risques de la direction départementale des territoires. Plusieurs points d'achoppement (secteur des Viaux, secteur du Bas de Fontaine, ruissellements à Crémanvillers, même règlement pour les zones B1 et B2) n'étant pas solutionnés, Madame la Maire propose de refuser ce plan, même si d'autres avancées sont notées (rue Michel-Collinet, Place de la Libération, Grand Champ ...) et si un important travail sur le terrain a été mené par ce service pour affiner les cotes de crues.

Les élus suivent leur Maire à l'unanimité.

## **9 – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'UNION MUSICALE VOINRAUDE**

Monsieur l'Adjoint aux associations et Madame la Maire proposent d'augmenter de 2 % le montant de la subvention accordée en 2011. Un ajustement sera opéré lorsque l'ensemble des données chiffrées aura été présenté en réunion de concertation. Le Conseil suit à l'unanimité.

## **10 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES POUR L'ORGANISATION DES FETES DU JUMELAGE**

Dans un hommage appuyé, Madame la Maire félicite et remercie le président et les bénévoles du Comité des Fêtes pour l'organisation de l'accueil de la délégation belge lors des fêtes du jumelage. Le bilan financier produit (823,50 € pris en charge par la Commune, 1184,17 € par le Comité des Fêtes) conduit à proposer une subvention exceptionnelle de 1185 € au Comité des Fêtes. Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire indique qu'OUFFET prépare un accueil en Belgique en 2013.

## **11 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN RAID HUMANITAIRE**

Monsieur l'Adjoint aux Associations présente une demande de subvention exceptionnelle pour un raid humanitaire. Celle-ci a été déposée par une jeune voinraude, Noémie ROULOT, pour un raid à la fois humanitaire (distribution de fournitures scolaires dans les écoles du Sud-Marocain) et sportif. La subvention correspondrait à une sponsorship et le logo de VAGNEY serait apposé

sur le véhicule 4 L. Monsieur l'Adjoint aux associations propose une somme de 250 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **12 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Madame la Maire présente plusieurs dossiers pour lesquels la trésorerie de VAGNEY-SAINT AME n'a pu trouver de solution de règlement. Afin d'apurer les comptes, il conviendrait d'admettre en non-valeur :

- 180 € sur le budget général dans le cadre d'une liquidation judiciaire d'un commerce
- 2,92 € sur le budget de l'assainissement concernant des différences de règlement
- 78,55 € sur le budget de l'assainissement (liquidation judiciaire)
- 17,22 € sur le budget de l'eau (même raison)
- 115,91 € sur le budget de l'eau ( même raison)

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **12 – CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR L'EXPLOITATION DES CHABLIS DE LA TORNADE DU 30 JUIN 2012**

Monsieur l'Adjoint aux Forêts présente cette convention qui permet à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS d'exploiter rapidement les bois. La rapidité est un gage de préservation de la valeur commerciale des bois. La convention proposée permet à l'ONF d'engager et de payer directement les bûcherons et les débardeurs et de vendre les bois à ses clients habituels, en bord de route. L'OFFICE NATIONAL DES FORETS restitue ensuite le produit des ventes après soustraction d'une commission de 27,50 € par m3. Le produit attendu est de 30 € à 40 € environ le m3.

3000 m3 seraient commercialisés de la sorte, issus des parcelles 14, 18 (Faing La Beurre), 22 (Chèvre Roche), 25 (Droit de Crémanvillers) et 36 (Lémont).

Le Conseil autorise Madame la Maire à signer cette convention.

Pour l'ensemble des chablis, le cubage réalisé donne un volume de 12992 m3, soit 2 ans de coupes. Monsieur l'Adjoint aux Forêts indique qu'il faudra ajuster le plan d'aménagement en conséquence dans les années à venir.

Une conseillère pose la question de l'avenir du droit de Crémanvillers, rasé à blanc. Sera-t-il reboisé ? Monsieur l'Adjoint aux forêts explique qu'un tel projet serait soumis à l'autorisation du Conseil Général, attributaire de la compétence en matière de reboisement. Il ajoute que le plan de paysage communautaire avait déjà acté des coupes dans ce secteur et la restitution des terrains aux agriculteurs. La seule certitude est que ce secteur n'est pas constructible et ne le sera pas à l'avenir puisque les plans d'urbanisme concentrent l'habitat sur les zones déjà urbanisées.

## **COMMUNICATIONS, INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES**

Communications :

- Plusieurs remerciements de présidents d'associations à la suite de l'octroi de subventions
- Un accord de subvention par le Conseil Général pour la toiture de l'Ecole de Zainvillers
- Plusieurs subventions accordées par le Conseil Général au Collège, tant en investissement (13000 €) que pour l'entretien des locaux (11102 €)

- Une subvention accordée par le Conseil Général pour la visite de sites départementaux par l'Ecole des Perce-Neige
- Rapport d'activité du syndicat mixte de la voie verte (à disposition à la Mairie)

#### Informations

- Le repas des aînés aura lieu le 30 septembre. Madame l'Adjointe aux affaires sociales fait appel aux conseillers pour aider à l'organisation de cette manifestation, selon les disponibilités de chacun, le 29 et le 30 septembre.
- Monsieur l'adjoint aux associations tire un coup de chapeau aux bénévoles du Tir à l'Arc et aux bénévoles du Comité des Fêtes pour l'organisation des championnats de France de cette spécialité, catégorie vétérans. Les championnats de France d'autres catégories pourraient se dérouler ultérieurement sur VAGNEY, tant l'organisation est satisfaisante. Ceci est bénéfique pour la ville, dont les commerces ressentent les retombées économiques.

#### Questions diverses

- Un conseiller demande des explications sur l'entretien du cimetière dont chacun constate la dégradation. Monsieur le Président de la Commission Syndicale des Biens Indivis répond qu'il est intervenu auprès du Centre d'Aide par le Travail. Un premier passage a traité les mauvaises herbes qui seront évacuées lors d'un second passage.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 35.

Vu pour publication et affichage,

LA MAIRE,

Evelyne BERNARD